

**Rapport de suivi des requêtes de citoyens
du conseil d'arrondissement du 14 janvier 2014
déposé au conseil d'arrondissement du 4 février 2014**

1) Sophie Drolet 14-12934 **CA du 14 janvier 2014**

Madame indique être nouvelle résidante du Sud-Ouest et mentionne avoir un stationnement pour sa voiture dans la cour arrière accessible par la ruelle. Or la Ville ne déneige pas la ruelle. Elle a donc engagé un déneigeur privé pour déneiger une partie de la ruelle afin qu'elle ait accès à son stationnement. La neige a été entassée près de la clôture de sa voisine. Cette dernière a fait une plainte concernant la neige qui ferait une pression sur sa clôture. Elle demande si elle a le droit de faire du déneigement et d'entasser la neige ainsi.

M. Sébastien Lévesque, directeur des Travaux publics rappelle que lorsqu'il n'y a aucune activité commerciale sur une rue, la ruelle attenante n'est pas déneigée. Il s'agit d'une politique de la Ville qui date de plus de 15 ans. Par ailleurs, il est permis d'engager un déneigeur privé et aussi d'entasser la neige, cependant il faut éviter toute situation qui pourrait cause des dommages à la propriété d'autrui.

➤ Répondu sur place

2) Derek Robertson 14-12942 **CA du 14 janvier 2014**

Monsieur indique que si l'arrondissement souhaite que les citoyens soient plus actifs il faudrait leur procurer les installations nécessaires. Il mentionne qu'il n'y a pas de patinoire pour le hockey au parc Hibernia et dépose une pétition de 4 pages à cet effet. Il indique qu'une portion du réseau blanc au bout de Wellington n'est pas bien déneigée, ce qui serait à vérifier. Enfin, il demande si le Maire participera aux activités de la Nuit Blanche ainsi qu'au match de hockey.

Le maire indique que pour les patinoires, compte tenu des restrictions budgétaires, l'arrondissement doit faire des compromis donc des choix et qu'on a essayé d'avoir au moins une patinoire par quartier. Au total on retrouve 6 patinoires dans notre arrondissement. Pour le déneigement, le maire confirme qu'il y a eu déficience et l'entrepreneur a été mis à l'amende et la situation devrait être corrigée. Quant à la programmation de la Nuit Blanche, le maire indique qu'il va regarder de quelle façon l'arrondissement participera à cet événement et rappelle la participation des élus l'an dernier.

➤ Répondu sur place

3) Jody Negley

14-12943

CA du 14 janvier 2014

Madame souhaite une plus grande participation citoyenne aux événements concernant la ville et fait part de sa déception par rapport au budget accordé à Éco-Quartier. Elle suggère que l'on revoit nos façons de faire et propose la mise sur pied d'un comité de travail qui puisse se pencher sur les obstacles à la participation citoyenne et offrir des solutions. Elle demande aussi des précisions quant à l'octroi des contributions financières ou autres fonds aux organismes. Elle souhaiterait connaître de quelle façon l'arrondissement détermine qui a droit à quoi. Enfin, elle demande plus de clarté et de transparence dans l'octroi de ces contributions.

Le maire indique que le comité de travail est une suggestion intéressante. Il mentionne que l'arrondissement pose plusieurs gestes afin d'attirer les citoyens aux séances, dont les courriels, avis publics, Internet et médias sociaux et que peut-être qu'un comité de travail pourrait amener des nouveautés. En ce qui concerne les attributions aux organismes, il existe un outil d'évaluation à cet effet et que les élus vont également étudier façon de faire.

Le conseiller Vaillancourt ajoute que des citoyens d'Émard-Saint-Paul ont manifesté le souhait de rencontrer les élus et il indique qu'il y aurait peut-être possibilité pour les citoyens de rencontrer les élus dans les quartiers et que cette formule est à l'étude présentement.

La conseillère Sophie Thiébaud mentionne qu'en ce qui concerne les sommes allouées à Éco Quartier, il faut comprendre que l'exercice d'équilibre budgétaire a été assez complexe, mais que les ajustements à faire n'ont pas été oubliés et que la situation sera réévaluée à l'avenir. En lien avec l'intervention de monsieur Robertson sur les patinoires, elle mentionne qu'il y a des coûts importants reliés aux patinoires et que l'arrondissement doit faire des choix.

➤ Répondu sur place.

4) John Burcombe

14-12945

CA du 14 janvier 2014

Monsieur félicite l'arrondissement pour les travaux qui ont été faits au tunnel Ste-Marguerite. Suite à la tragédie du Lac Mégantic, il demande si le Sud-Ouest a pris position par rapport aux enjeux du transport ferroviaire sur son territoire.

Le maire indique qu'en septembre dernier, Vision Montréal a déposé une résolution à cet effet au comité exécutif. Il ajoute que le maire de Montréal a eu une rencontre avec le CN et qu'on attend les résultats, mais selon ce qu'on a vu dans les médias ces derniers jours, il semblait satisfait.

Le conseiller Craig Sauvé indique des suivis à venir sur cette question et mentionne avoir cette question d'importance majeure à cœur.

➤ Répondu sur place

5) Jessica Peterkin

14-12946

CA du 14 janvier 2014

Madame fait part d'une problématique de stationnement sur la rue Wellington, près de chez elle et demande si une étude peut être faite afin d'installer une zone de stationnement réservé à cet endroit.

Le maire indique qu'une étude est normalement faite avant d'installer une telle zone. Monsieur Sébastien Lévesque, directeur des Travaux publics mentionne qu'on communiquera avec la citoyenne afin d'enclencher le processus prévu à cet effet.

➤ Répondu sur place

6) Natasha Alexandroff 14-12947 **CA du 14 janvier 2014**

Déplore le fait que le bâtiment du 500, rue Bridge, propriété de Ray-Mont Logistics, ait été démoli sans permission et qu'il y ait eu un certain délai avant que les autorités ne soient mises au courant de la situation. Elle indique que l'entreprise devrait être punie pour avoir agi ainsi et que l'on devrait demander un triage des briques et le recyclage de celles-ci et faire une livraison des briques au bâtiment 7. Elle mentionne également qu'un comité sur le patrimoine soit mis sur pieds afin de garder un œil sur tous les atouts patrimoniaux du Sud-Ouest, répertoriés ou non. Elle demande des précisions sur des travaux qui ont lieu rue Ste-Madeleine ainsi qu'au 1900, rue Wellington.

Le maire indique que pour la situation avec Ray-Mont Logistics, tout ce qui est possible sera fait dont le recours aux tribunaux. La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises fera les vérifications quant aux travaux faits sur la rue Ste-Madeleine ainsi qu'au 1900, rue Wellington et communiquera avec la citoyenne.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises fera le suivi sur cette question.

➤

7) Isabelle Limoges 14-12948 **CA du 14 janvier 2014**

Madame indique être résidente et entraîneuse de soccer au Sud-Ouest. Elle demande où en est rendu le projet du terrain synthétique et s'il y a un échéancier d'établi en lien également avec la subvention gouvernementale à cet effet.

Le maire indique que les études de caractérisation des sols ont été faites et l'arrondissement a obtenu les résultats de celle-ci. Il reste des éléments à discuter avec les services. Le conseiller Alain Vaillancourt mentionne que d'autres données ont été recueillies et qu'une décision sera prise avant le mois de mars. Quant à l'échéancier, le maire indique que les travaux doivent débuter avant le mois de septembre et être terminés avant le mois de mars 2015.

➤ Répondu sur place

8) Jocelyne Bernier 14-12950 **CA du 14 janvier 2014**

Madame représente l'OPA et aimerait savoir si le rapport sur la circulation dans Pointe St-Charles est public. Elle indique avoir été patinée dans le parc Hibernia, mais que la cabane était fermée et demande des précisions à ce sujet. Elle ajoute qu'il devrait y avoir un horaire partagé entre le hockey et le patinage libre. Elle déplore le bruit et la vibration causés par les trains et mentionne avoir voulu rencontrer le CN au sujet du déraillement qui a eu lieu en 2011, mais que ceux-ci les ignorent.

Le maire indique qu'une rencontre est prévue avec les gens du CN. Luc Gagnon, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises mentionnent que l'arrondissement a une entente avec l'arrondissement Ville-Marie pour le bruit et qu'on va les mandater pour faire une évaluation.

➤ Répondu sur place

9) Marc-André Rivest 14-12951 **CA du 14 janvier 2014**

Monsieur est propriétaire d'un immeuble sur la rue Le Caron et indique avoir fait une demande de permis pour le recouvrement de la brique sur son immeuble et que celle-ci lui a été refusée alors que son voisin a obtenu un permis pour les mêmes travaux et matériaux et dépose une photo à l'appui. Il demande des explications à cet effet.

Monsieur Luc Gagnon, directeur de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises mentionne qu'il prendra connaissance du dossier et communiquera avec le citoyen par la suite.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises fera le suivi sur cette question.

- La chef de division – Permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a contacté le citoyen pour lui fournir les explications appropriées.

10) Pierre Marcoux 14-8329 **CA du 9 janvier 2014**

Monsieur suggère l'aménagement de nouveaux parcs dans le Sud-Ouest dont le secteur Gadbois et la protection de certains déjà existants tel que celui de St-Jean de Matha afin d'améliorer les milieux de vie. Il dépose un CD à cet effet et mentionne être disponible afin de rencontrer les intervenants dans ces dossiers.

Le Maire remercie le citoyen et fait part de telles interventions à l'arrondissement. Il mentionne que l'arrondissement devra être imaginatif afin de trouver des façons d'acquérir de nouveaux parcs malgré les restrictions budgétaires. Il ajoute qu'on a utilisé le fonds de parcs pour aménager et améliorer certains parcs dans le passé.

- Répondu sur place

11) John Burcombe 13-338003 **CA 10 décembre 2013**

Monsieur soulève une problématique de déneigement sur la rue Charlebois près de Sainte-Marguerite dans le secteur de la station de métro St-Henri. Il mentionne que le trottoir n'est pas assez large pour que le chasse-neige puisse passer quand les automobiles sont stationnées ce qui fait que les piétons marchent dans la rue. Il demande s'il serait possible d'interdire le stationnement pendant l'hiver et d'envisager l'élargissement du trottoir à long terme?

Le maire indique que l'arrondissement n'a reçu aucune plainte concernant cette situation sur la rue Charlebois et mentionne que les gens marchent dans la rue depuis toujours. Concernant le stationnement, il indique qu'il est impossible de l'éliminer car il y a demande accrue pour du stationnement dans ce secteur. Par ailleurs, une étude est en cours afin d'installer une zone à vignettes. Le maire ajoute que l'on pourrait procéder à une analyse de la situation mais rappelle qu'on ne dénote aucune plainte à ce sujet. De plus, étant donné qu'il s'agit d'une rue où il y a peu de circulation on ne peut y accorder une priorité.

Le Directeur des travaux public, monsieur Sébastien Lévesque indique également qu'il n'y a pas de plainte ou de demande à cet effet. Il mentionne que ce n'est pas un tronçon endommagé et pour faire un élargissement, les coûts seraient élevés. Par ailleurs, les services vont faire une analyse de la situation et on communiquera avec le résident par la suite.

- La division des études techniques est présentement à évaluer la possibilité d'inverser le côté de stationnement afin de faciliter l'entretien du trottoir

12) Louise Beaucage **13-333187** **CA du 3 décembre**

Madame demande que des actions soient prises concernant les graffitis sur le mur d'un immeuble appartenant à Hydro Québec sur la rue Saint-Jacques près de la rue Richmond. Elle propose d'enlever une partie du trottoir et d'y faire pousser des plantes formant ainsi un écran végétal.

Le maire mentionne que des démarches ont déjà été entreprises auprès d'Hydro-Québec, mais que ceux-ci refusent de faire quoi que ce soit. Il indique qu'une réunion est prévue prochainement entre l'arrondissement et Hydro-Québec. Il trouve l'idée de l'écran végétal intéressant et mentionne que les services vont s'y attarder.

La Direction des travaux publics fera une analyse de cette proposition et on communiquera avec madame par la suite.

- La Division de la voirie est présentement à analyser le dossier et par la suite sera transféré à la division des parcs pour validation des coûts. Après étude, si le tout se concrétise, la réalisation se fera au printemps 2014.

13) Peter King **13-333188** **CA du 3 décembre**

Monsieur mentionne que la rue Wellington est en mauvais état et qu'elle aurait besoin de plus d'attention. De plus, il demande si le camionnage lourd dans le secteur Sébastopol est terminé.

Le maire indique que suite au litige, un jugement a été rendu et que le camionnage dans le secteur est terminé.

La Direction des travaux publics fera les vérifications nécessaires concernant la rue Wellington et communiquera avec le citoyen par la suite.

- La rue est sur le réseau artériel et après vérification, des travaux majeurs sont prévus pour 2015-2016. Pour l'instant, l'entretien sera effectué par l'équipe des travaux publics. La division des études techniques a communiqué avec le citoyen, pour l'informer du suivi.

14) Stéphan Chaix **13-333190** **CA du 3 décembre**

Madame indique avoir adressé plusieurs requêtes concernant le bruit émis par le chauffe-piscine de son voisin. Elle mentionne que la réglementation au Sud-Ouest n'est pas suffisamment restrictive et que dans d'autres arrondissements on est plus sévère. Elle mentionne qu'à Lachine le règlement interdit complètement ce type d'appareil.

Luc Gagnon, directeur de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises indique qu'une lettre a été transmise à la citoyenne et un suivi de sa demande sera fait au printemps, par la visite d'un inspecteur. De plus, une étude de la réglementation à ce sujet sera faite et des modifications en vue de renforcer nos règlements seront apportées si nécessaire.

➤

15) Claude Lemaire**13-333192****CA du 3 décembre**

Monsieur habite l'immeuble des Florales de Côte St-Paul et indique avoir une problématique avec le bruit des équipements mécaniques depuis un certain temps. Il demande quand la Ville va faire quelque chose à cet effet. Il dépose une lettre.

Le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises indique que des relevés ont déjà été faits et que le bruit dépasse les normes. Les ajustements faits ont été jugés insuffisants et on travaille actuellement sur l'installation d'écrans antibruit sur le toit, ce qui devrait répondre adéquatement à cette problématique.

Un suivi sera fait auprès du citoyen par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

- Suite à des recommandations de l'ingénieur mandaté par le propriétaire des travaux correctifs seront effectués au niveau de la toiture ainsi que sur les cols de signe sur la toiture du garage et ce, lorsque la température le permettra. La situation devrait être corrigée d'ici quelques semaines.

16) Sylvie Huraut**13-333199****CA du 3 décembre**

La requérante aimerait que l'on installe un arrêt au coin des rues St-Patrick et Shearer. Un fort débit de voitures, de piétons et de cyclistes justifie, quant à elle, la pose de cette signalisation. On semble privilégier les véhicules de passage au détriment des piétons et elle s'explique mal l'absence de signalisation sur la rue St-Patrick. Enfin, elle souligne qu'avec les travaux actuels du Nordelec, les piétons sont obligés de s'avancer le plus possible pour sur la rue pour visualiser le flot de circulation et aimerait savoir s'il y a des mesures qui seront prises durant la durée des travaux.

Le maire souligne que pour l'ensemble des mesures nécessaires dans ce secteur de Pointe-St-Charles, il y a une étude de circulation qui a été réalisée et que des analyses et recommandations devraient être présentées aux élus d'ici à quelques semaines. Il s'agit d'une étude complète.

La conseillère Thiébaud souligne qu'elle a pris connaissance de la requête originale de la requérante et s'assurera qu'elle reçoive une réponse de la part de la direction des travaux publics.

La direction des Travaux publics effectuera le suivi de cette requête.

La chef de section circulation, mentionne que le trajet préconisé par les usagers en provenance de la rue Shearer est d'emprunter la rue Du Canal pour se diriger au pont Des Seigneurs (et vice versa). Malheureusement, une traverse à Shearer ne peut être identifiée par une signalisation normalisée en raison de sa proximité avec l'intersection Des Seigneurs, gérée par des feux de circulation. Par conséquent, les usagers du transport actif sont invités à traverser à l'intersection de la rue Des Seigneurs pour se diriger vers le pont ou vers la piste cyclable de Parcs Canada. L'agent technique circulation, a communiqué avec la requérante peu de temps avant les fêtes pour lui faire un suivi de son dossier. Le SPVM a également rencontré la citoyenne.